



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 15763

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les travaux du 70e congrès national de la fédération de l'enseignement public (PEEP), tenu à Lyon en son absence. Le président de cette fédération ayant mis l'accent sur la faiblesse de notre système éducatif à l'égard de l'apprentissage de la lecture et aux conclusions tirées dans son rapport par le recteur Migeon a déclaré : « Nous ne voudrions pas que ce rapport aille rejoindre au fond des tiroirs de la rue de Grenelle tous ces rapports passionnants qui n'ont jamais été mis en application ! Alors, monsieur le ministre d'Etat, allez-y sans attendre. C'est pour nous une question de crédibilité de la loi d'orientation que vous mettez en place. » Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver effectivement au rapport Migeon et à la proposition du président national de la PEEP.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, du rapport établi à sa demande par monsieur le recteur Migeon retient quatre principes fondamentaux : 1o l'apprentissage de la lecture se poursuit de façon continue sous des formes variées et adaptées, de l'école maternelle au cycle d'observation ; 2o la lecture doit être étroitement intégrée à toutes les activités scolaires ; 3o la lecture doit être conçue comme le moyen de faire naître chez l'enfant le désir de trouver le sens de l'écrit ; 4o les parents et l'environnement doivent concourir à l'apprentissage de la lecture. Parmi les propositions faites dans ce rapport, un certain nombre seront mises en œuvre dès la rentrée scolaire de 1989. 1. Evaluation-formation en CE 2 et 6e : il s'agit là d'une opération totalement nouvelle dans le système éducatif français. L'opération lancée à la rentrée scolaire 1989 vise, d'une part, l'évaluation des élèves de CE 2 et de 6e en français et en mathématiques, d'autre part, l'organisation d'actions de formation continue destinées aux enseignants de CE 2 et de 6e. Ces actions de formation permettront aux enseignants de mettre en place dans ces classes des actions diversifiées de soutien ou de reapprentissage adaptées aux difficultés et aux situations individuelles révélées par l'évaluation. 2. Innovations pédagogiques : celles-ci, développées dans le cadre du fonds d'aide à l'innovation, concernent des actions telles que le développement de la lecture, animations, bibliothèques centres documentaires ; la mise en place d'une organisation des apprentissages par cycle ; la mise en place de liaisons entre les différents cycles de la scolarité, de l'école maternelle au collège ; l'amélioration de l'accueil des enfants de deux à trois ans à l'école maternelle. 3. Aides spécifiques aux élèves en difficulté passagère : ces actions s'adressent aux élèves dont le rythme d'apprentissage est lent ou qui rencontrent des difficultés passagères, et à ceux qui ne peuvent tirer tout le profit de l'enseignement dispensé à l'école de par leur environnement. C'est dire l'importance d'une observation permanente qui permet de détecter, dès son origine, un fléchissement, une mauvaise compréhension, une difficulté. Ces actions reposent sur un véritable contrat assorti d'un itinéraire personnalisé. Elles peuvent porter sur des apprentissages récents ou reprendre des notions antérieures non acquises. Il ne s'agit en aucune manière de répéter ce qui a déjà été fait en classe mais plutôt de proposer des démarches différentes, faisant appel à des supports ou des techniques plus variés (presse, vidéo, jeux, bibliothèques centres documentaires, informatique), et apportant aux enfants des instruments de travail et des

methodes d'organisation. Toutefois, ces approches originales qui cherchent a motiver des eleves en situation passagere d'echec doivent leur permettre, a terme, de realiser des progres significatifs dans les apprentissages fondamentaux. Les actions specifiques concernent en priorite la maitrise de la langue orale et ecrite, clef de voute de toute discipline. Elles ne depassent pas deux a trois heures par semaine pour chaque enfant. Pour eviter de laisser s'installer des difficultes, ces actions se situent des le cours elementaire afin de consolider les premiers apprentissages et se poursuivent au cours moyen afin de donner a tous les eleves les chances d'une bonne scolarite au college.

Données clés

Auteur : [M. Deprez L•once](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15763

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3185